



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations

Question écrite n° 105809

Texte de la question

M. Jean-Paul Lecoq interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des salariés de Renault qui ont quitté l'entreprise dans le cadre d'un PRV. Contrairement à ce que dit la direction, et ce que les cabinets sollicités par elle leur avaient expliqué pour les convaincre de quitter l'entreprise, ils ne peuvent pas prétendre à la liquidation de leurs droits à la retraite aux dates mentionnées au moment de leur départ de l'entreprise. De fait, ils vont perdre le bénéfice des indemnités de chômage et se retrouver sans ressource jusqu'au moment de pouvoir faire prévaloir leurs droits à la retraite. Outre la situation financière difficile dans laquelle ils vont se trouver (pouvant aller jusqu'à un an), il lui demande sous quel régime de sécurité sociale ils vont se retrouver durant cette période.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Lecoq](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105809

Rubrique : Préretraites

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3877

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)